

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2020 à 18 h 15

Date de convocation : 23 juin 2020

Date d'affichage : 6 juillet 2020

Etaient présents : Jean-Michel COMTE- Jean-Luc CROISERAT – Frédéric FUMEY - Emilie GONZALEZ - Nathalie GOUHOT – Sophie GOYET – Jean-Claude HALBOUT- Sandrine HOG – Jean-Michel LEBRUN – Pascal MOINE - Monique PROST – Christine RIOTTE - David TETU – Sylvie TISSIER – Florian VINDIGNI – VULETIC Romain – VULETIC Linda

Absentes excusées : Julie CLERGET (procuration à Nathalie GOUHOT)
Marie-Aude NIEL (procuration à Jean-Luc CROISERAT)

Secrétaire : David TETU

* : * : * : * : *

Le Conseil Municipal, exceptionnellement, en raison de l'épidémie de COVID 19, s'est réuni à la salle des fêtes de Foucherans, 26 rue des Chênes.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 8 juin 2020.

1- Taux des taxes 2020 (rapporteur David TETU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition des taxes pour 2020 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 14.84 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 24.30 %.

2- Budgets primitifs 2020 (rapporteur David TETU)

- budget principal :

Code	Libellé	BP	Report
FONCTIONNEMENT			
<i>DEPENSES</i>		1 638 966,69	0,00
011	Charges à caractère général	317 524,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	477 430,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,75	0,00
023	Virement à la section d'investissement	551 768,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 101,94	0,00
65	Autres charges de gestion courante	131 620,00	0,00
66	Charges financières	37 522,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00
<i>RECETTES</i>		1 638 966,69	0,00
002	Résultat d'exploitation reporté	424 611,69	0,00
013	Atténuations de charges	10 540,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 202,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	132 400,00	0,00
73	Matériel et outillage de voirie	746 170,00	0,00
74	Dotations et participations	266 043,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00
INVESTISSEMENT			
<i>DEPENSES</i>		947 519,66	360 955,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	105 381,66	0,00
020	Dépenses imprévues	56 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 202,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	11 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 380,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	174 679,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 200,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 700,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	457 972,00	0,00
23	Immobilisations en cours	102 005,00	360 955,00
23	Immobilisations en cours	102 005,00	360 955,00
<i>RECETTES</i>		1 229 494,60	127 250,00
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	551 768,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	2 750,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 101,94	0,00
041	Opérations patrimoniales	11 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	479 834,66	0,00
13	Subventions d'investissement	81 040,00	127 250,00
13	Subventions d'investissement	81 040,00	127 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00

- budget annexe « Pôle santé » :

Code	Libellé	Montant (en €)
FONCTIONNEMENT		
<i>DEPENSES</i>		53 914,75
011	Charges à caractère général	8 800,00
022	Dépenses imprévues	1 087,00
023	Virement à la section d'investissement	38 327,75
66	Charges financières	5 700,00
<i>RECETTES</i>		53 914,75
002	Résultat d'exploitation reporté	12 914,75
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	4 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
INVESTISSEMENT		
<i>DEPENSES</i>		64 994,43
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 666,68
020	Dépenses imprévues	2 533,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 794,75
23	Immobilisations en cours	5 000,00
<i>RECETTES</i>		64 994,43
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	38 327,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 666,68

3- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2020 – Abattement

Aucun abattement ne sera accordé comme précisé dans la délibération du 27 mai 2019.

4- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2021 (rapporteur David TETU)

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 et par délibération du 27 mai 2019 la Commune de Foucherans a institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Les tarifs de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC_{N-2}) hors tabac de la pénultième année (Source INSEE) : + 1.5 %.

Par conséquent, les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent pour 2021 à 16,20 € par m² et par an (contre 16 €/m² par an pour 2020).

Ces tarifs de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support et de sa superficie :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
a*	a x 2	a x 4	a*	a x 2	a x 3 = b	b x 2

*a = tarif maximal de base = 16,20 €

Par ailleurs, il est rappelé que sont exonérés de la taxe les dispositifs ou supports suivants :

- affichage de publicités non commerciales,
- dispositifs concernant des spectacles,
- supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire (panneaux électoraux par exemple) ou imposés par une convention signée avec l'État,
- localisation de professions réglementées (plaques de notaires, de médecins, etc.),
- panneaux de signalisation directionnelle relatifs à une activité ou à un service proposé,
- panneaux d'information sur les horaires ou moyens de paiement de l'activité exercée (pour les tarifs à condition que la superficie cumulée du support soit inférieure ou égale à 1 m²),
- enseignes de moins de 7 m² en surface cumulée, sauf délibération contraire de la Collectivité.

Sont également exonérés les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux en application de l'article L2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **DE MODIFIER** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2021 comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
16,20 €	32,40 €	64,80 €	16,20 €	32,40 €	48,60 €	97,20 €

- **DE NE PAS APPLIQUER** d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs,
- **D'EXONERER** totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux en application de l'article L2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5- Désignation des élus membres des commissions communales (rapporteur : Christine RIOTTE)

a. Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les membres suivants à la Commission communale des impôts directs :

- *Membres élus :*
Monique PROST, Jean-Michel COMTE, Linda VULETIC, Frédéric FUMEY, Nathalie GOUHOT, Sandrine HOG, Pascal MOINE, Jean-Luc CROISERAT, Florian VINDIGNI, David TETU, Jean-Claude HALBOUT, Jean-Michel LEBRUN, Sylvie TISSIER, Marie-Aude NIEL, Romain VULETIC
- *Membres extérieurs :*
Annick COTTET, Félix MACARD, Dominique DELCEY et Philippe BLANCHARD

b. Commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire rappelle que la composition de la commission de contrôle communale, définie à l'article L19 du code électoral, fixe le nombre de membres à 5.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose les membres suivants qui seront nommés par le Préfet :

- Sylvie TISSIER,
- Florian VINDIGNI,
- Romain VULETIC,
- Linda VULETIC,
- Sandrine HOG.

c. Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Les membres suivants sont proposés à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Titulaire : David TETU,
- Suppléant : Jean-Michel LEBRUN.

**6- Recensement de la population 2021 - désignation de l'agent coordonnateur
(rapporteur : Christine RIOTTE)**

Sur rapport de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié, relatif au recensement de la population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, Madame Monique PROST.

7- Salle polyvalente – Assurance dommages ouvrage (rapporteur David TETU)

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de l'opération « Construction de la salle polyvalente », il y a lieu de souscrire à une assurance Dommage ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de GROUPAMA au taux de 0,53 % H.T. du coût total définitif de construction (travaux et honoraires) TTC, soit une cotisation minimale irréductible de 4 000 € HT,
- autorise le Maire ou les adjoints à signer le contrat d'assurance à intervenir.

8- Rapport marchés contractés

N° mandat	Date	Définition	Tiers	Montant
52/543	11/06/2020	FOURNITURE DE PLEXIGLASS BUREAU ACCUEIL MAIRIE	MG MENUISERIE	504,00 €
52/548	11/06/2020	Situation 4 - Démolition - Maçonnerie - VRD (lot 2) - Construct° salle pol	SARL FRENOT RAMBOZ	8 595,20 €
52/549	11/06/2020	MO Construction salle polyvalente - Acompte 9	SERGE ROUX	1 078,30 €
52/547	11/06/2020	Parking Poste - Rue du commerce - Rue Jolie - Phase 1	EIFPAGE	39 770,40 €
52/546	11/06/2020	MO Construction salle polyvalente - Acompte 6	CVF STRUCTURES	153,00 €
52/545	11/06/2020	CTC - Aménagement salle communale	APAVE	435,60 €
52/544	11/06/2020	SPS - Aménagement salle communale	APAVE	376,32 €
52/542	11/06/2020	Destructeur de documents mairie	JPG	296,88 €

9- Questions diverses

a. Budget annexe « assainissement » - Assujettissement à la TVA (rapporteur : David TETU)

Vu la délibération du 8 juin 2020 concernant la création du budget annexe « assainissement »,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- demande l'assujettissement à la T.V.A. des opérations liées à l'assainissement,
- autorise le Maire ou les adjoints à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables qui en découlent.

L'ensemble des délibérations a été adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 20 h 18